

Numéro 2, déc. 2023

ISSN 2960-2858

LES CAHIERS DU LARSOC

REVUE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
SUR LES SOCIÉTÉS ET LES CIVILISATIONS



Laboratoire d'Analyse et de Recherche
sur les Sociétés et civilisations
(**LARSOC**)

Département d'histoire
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
01 BP V 18 Bouaké 01
revuecahiersdelarsoc@gmail.com



Les Cahiers du LARSOC, *Revue des sciences humaines et sociales sur les sociétés et les civilisations*

ISSN 2960-2858

revuecahiersdelarsoc@gmail.com

<https://revuecahiersdu.larsoc.net/>

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/610041>



Périodique : semestriel

No. 2, décembre 2023

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

SANGARÉ Souleymane

Histoire médiévale de l'Afrique occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité de rédaction

Rédacteur en Chef :

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Rédacteur en Chef adjoint :

TRAORÉ Siaka

Histoire moderne et contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction :

YAPI Fulgence Thierry

Histoire de l'Antiquité

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire adjoint de la rédaction :

YÉO Mitanhatcha

Archéologie

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Commissaires aux comptes

YAO Élisabeth

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BROU N'Goran Alphonse

Histoire contemporaine

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Membres du Secrétariat de la rédaction

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo

TRAORÉ Siaka

GNAMIEN Kouamé Moïse

YAPI Fulgence Thierry

YÉO Mitanhatcha

OULAI Fabrice

FADIKA Massandjé

OUATTARA Issouf

Trésorière de la rédaction

KRÉ Henriette

Histoire médiévale de l'Europe occidentale

Département d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen

Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou MOUMOUNI, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ARCHER Maurice

Maître de Conférences, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BAMBA Assouman

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BAMBA Mamadou

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BINATE Issouf

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Bamako, (Mali)

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DAKITE Samba

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

ÉKANZA Simon Pierre

Professeur Titulaire, Doyen honoraire

GADO Alpha Boureima

Professeur Titulaire, Université de Tillabery, Niger

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATÉ Doulaye

Professeur Titulaire, Université de Bamako, Mali

KONE Issiaka

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

LATTE Egue Jean-Michel

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

MORITIÉ Camara

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

SEYNI Moumouni

Directeur de Recherches, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

SORO Donissongui

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

TROH Deho Roger

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COMITÉ DE LECTURE

ADDO Mahamane Addo

Professeur Titulaire, Université Abdou Moumouni, Niamey (Niger)

ALLOU René Kouamé

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

ASSANVO Mian K. N. Mathieu

Maître de Conférences, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

BA Idrissa

Professeur Titulaire, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

BINATE Issouf, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

BORE El Hadji Ousmane

Maître de Conférences, Université des Sciences sociales et de gestion, Mali

BROU Émile Koffi

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

COULIBALY Daouda Pondalla

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DÉDÉ Jean-Charles

Maitre-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

DIAKITE Moussa

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

EICKELS Klaus van

Professeur Titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

IBRAH Maman Moutari

Maître-assistant, Université Djibo Hamani, Tahoua (Niger)

KIÉNON-KABORÉ T. Hélène

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KONATE Mahamoudou

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KONÉ Yacouba

Maitre-assistant, Université Jean Lorougnon Guédé, Daloa (Côte d'Ivoire)

KONIN Sévérin

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

KOUASSI Kouakou Siméon

Professeur Titulaire, Université de San Pedro, San Pedro (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU Edmond Pierre Yao

Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

KOUAKOU N'Dri Laurent

Maitre de Conférences, Université Alassane Ouattara, (Côte d'Ivoire)

KALOU épse LODUGNON Hiriey Evelyne Liliane

Maître-assistante, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

NAMOI Célestine

Maitre-Assistante, École Normale Supérieure (ENS), Abidjan, (Côte d'Ivoire)

NOGBOU M'Domou Éric

Maitre-assistant, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

PARÉ Moussa

Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire)

SANGARÉ Souleymane

Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

SARR Mahamadou Nissire

Professeur Titulaire, Université Cheick Anta DIOP, Dakar (Sénégal)

POLITIQUE ÉDITORIALE

Les cahiers du LARSOC est une revue pluridisciplinaire qui publie des contributions originales (en français, en anglais, en espagnol et en allemand) à la recherche sur l'histoire et filières voisines des sciences humaines et des sciences sociales. Sont particulièrement bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis. La voie de distribution principale est la publication en ligne par article.

PRÉSENTATION DES MANUSCRITS

Les contributions, en texte justifié, doivent être envoyées sous la forme d'un document Word, police Times New Roman, caractère 12, interligne 1,5 et en portrait, pour le corps du texte. Caractère 10 pour les notes de bas de page.

La rédaction refusera, les contributions de moins de 10 pages et celles de plus de 25 pages. Les marges des manuscrits doivent respecter les paramètres suivants : 2,5 cm haut, bas, et 2,5 cm droite, gauche.

La structure des articles se fait selon :

- Article théorique et fondamentale : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words, Introduction (Justification du thème, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Références Bibliographiques.

- Article résultant d'une recherche de terrain : Titre (15 mots maximum, taille 14, gras et centré), Prénom et NOM de l'auteur (taille 12, gras et centré), Institution d'attache et Adresse électronique (taille 11, centré), Résumé en Français (200 mots maximum, taille 10), Mots-clés (maximum 5, taille 10), Abstract, Key words. Introduction (Justification du thème, Revue, Problématique, Hypothèses/Objectifs scientifiques, Question de recherche), Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

Les articulations de l'article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Pas plus de 3 niveaux. Les tableaux, figures, graphiques, photographies en noir et blanc ou en couleur, seront présentés dans le texte à leur emplacement exact.

CITATION DES AUTEURS

La revue se conforme aux normes éditoriales NORCAMES 2016.

Les références bibliographiques sont intégrées au texte comme suit : mettre entre parenthèses, l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise. Ex : (S.-P. Ekanza, 2016 : 15).

DANS LE TEXTE : Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (taille 11, interligne 1 ou simple) en romain et en retrait de 2 cm à gauche et à droite.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise) ;
- l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms + le Nom de l'auteur (année de publication suivie de deux points + la page à laquelle l'information a été prise).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998 : 223) est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupée du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile qui, dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991 : 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

« le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères » (S. Diakité, 1985 : 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page en indiquant :

Pour la source orale : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + lieu + date de l'entretien.

Pour un livre : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour un article : l'initial (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur + Nom de l'auteur + année de publication suivie de deux points + pages citées.

Pour les sources d'archives : il faut mentionner en toutes lettres, à la première occurrence, le lieu de conservation des documents suivi de l'abréviation entre parenthèses, la série et l'année. C'est l'abréviation qui est utilisée dans les occurrences suivantes. Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire (A.N.C.I.), 1EE28, 1899.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (PRÉSENTÉES EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans la bibliographie, ne doivent figurer que les références des documents cités, à interligne 1,5 et justifiées, en respectant le protocole suivant :

Pour les sources orales : NOM Prénoms des informateurs + qualité et profession des informateurs + âges des informateurs ou leurs dates de naissance + date, heure et lieu de l'entretien + principaux thèmes abordés au cours des entretiens.

Par exemple : COULIBALY Gberna, *Dozoba* ou Vieux dozo, garant de L'initiation au *Dozoya* de Dagbakpli, 70 ans, 27 janvier 2016, de 16h20 à 17h, Korhogo, Rôle des Dozo dans la crise en Côte d'Ivoire de 2002 et 2011.

Pour les sources d'archives, mentionner en toutes lettres le lieu de conservation des documents, la série et l'année.

Ex. : Abidjan, Archives nationales de Côte d'Ivoire, 1EE28, 1899.

Pour les sources éditées : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition. Attention à la différence entre l'éditeur, marqué (éd.), et le nom de la société d'édition.

Ex. 1 : FROISSART Jean, 1846, *Chronique de la trahison et mort de Richart Deux roy Dengleterre*, éd. et trad. Benjamin WILLIAMS, Londres, S & J Bentley.

Ex. 2 : STUBBS William (éd.), 1882, *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. I, Londres, Longman.

Ex. 3 : *Calendar of Letter-Books of the City of London. Letter-Book H*, Reginald R. SHARPE (éd.), 1907, Londres, John Edward Francis.

Une monographie : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : EKANZA Simon-Pierre, 2016, *L'historien dans la cité*, Paris, L'Harmattan.

Ouvrage collectif : NOM Prénoms du ou des auteurs, année de publication (dir), titre du volume (italique), lieu de publication, nom de la société d'édition.

Ex. : MARCHANDISSE Alain, KUPPER Jean-Louis (dir.), 2003, *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz.

Un article de revue : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), nom de la revue (italique), volume et/ou numéro, première et dernière pages de l'article.

Ex. : SANGARÉ Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'États au Soudan occidental aux XV^e et XVI^e siècles : les Naddi », *Revue ivoirienne d'histoire*, N° 11, p. 102-119.

Un article dans un ouvrage collectif : NOM Prénoms de l'auteur, année de publication, titre de l'article (entre guillemets), dans : prénoms et NOM du ou des directeurs de publication (dir.),

titre du volume (italique), lieu d'édition, nom de l'éditeur, première et dernière pages de l'article.

Ex. : GUILLEMAIN Bernard, 2003, « Les entourages des cardinaux à Avignon », dans : Alain MARCHANDISSE, Jean-Louis KUPPER, (dir.), *À l'ombre du pouvoir. Les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Droz, p. 7-11.

Un mémoire, une thèse, un rapport, document manuscrit, ... : NOM Prénoms de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document, mention de "non publié", Ville de production, Institution d'origine, nombre de pages.

Ex. : ANNAN Elisabeth, 1984, Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet : de façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur, année de mise en ligne « Titre de la ressource », [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché. Il s'agit de l'auteur ou du titre du site ou du document qui contient la ressource.], Adresse URL (date : jour/mois/année de la consultation par l'utilisateur).

Ex. : WARNER Kathryn, 2010, « The Trial and Execution of Thomas of Lancaster », Edward II, Welcome to the site which examines the events, issues and personalities of Edward II's reign, 1307-1327, <http://edwardthesecond.blogspot.de/2010/10/trial-and-execution-of-thomas-of.html> (17/6/2023).

N.B :

- L'auteur pourra se référer aux NORCAMES 2016 pour des cas plus spécifiques.
- Les caractères majuscules doivent être accentués. Exemple : État, À l'effet de ...
- Le non-respect des recommandations ci-dessus entraîne le rejet systématique du manuscrit soumis à évaluation des pairs.
- En vertu du Code d'Éthique et de Déontologie du CAMES, toute contribution est l'apanage de son auteur et non celle de *Les cahiers du LARSOC*. Les responsabilités pénales sont donc à l'actif du contributeur. Les articles sont, cependant, la propriété de la revue.

Rédaction en Chef
Dr. KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo
Département d'histoire, Université Alassane Ouattara

SOMMAIRE

Histoire

- Ouollo Adama TOURÉ : **Ambitions personnelles et guerres : Aristagoras de Milet et le déclenchement des guerres médiques (500-492 avant notre ère)**13-32
- Fabrice OULAI : **Le regard platonicien sur la contribution des femmes dans l'armée grecque (V^e-IV^e siècles av. J. C.)**33-46
- Somolo Alain OKOUMAN : **Contribution à l'étude des politiques économiques de l'empire du Ghana (VIII^e-XI^e siècles)**47-64
- Massandjé FADIKA EPSE KANO : **Les femmes dans les conflits politico-militaires au Sosso et au Mali au XIII^e siècle**65-77
- Anzoumanan SYLLA : **Le jihad d'Askia Mohammed I^{er} contre le Yatenga : analyse d'une islamisation avortée**78-94
- Brice Aymard Legret DIBAHI : **Préventions et résolutions de conflits en Afrique occidentale : cas du traité de paix de Mohamed Gao (1591-1592)**95-105
- Mohamed Rassoul Laye TRAORÉ : **La célébration des *Ismus* à Daloa : entre renouveau et antinomie**106-129
- Yao Serge YOBOUE, Marius VIDO : **Maladies, médecins et remèdes dans le Bénin Méridional aux XVIII^e et XIX^e siècles**130-145
- Mamadi Noumtchè OUATTARA : **Histoire politique de Branam, un village Mo-Degha de la zone de Kintampo au Ghana : (1740-1966)**146-156
- Pori DIABATÉ : **Les rapports entre Sénoufo et Malinké à Tengréla (nord de la Côte d'Ivoire) : XVII^e siècle – 2009**157-172
- Jean Jacques ESSOH, Fernand Bouadou AMALAMAN : **L'organisation alimentaire au départ des missions des explorateurs français en Côte d'Ivoire à la fin du XIX^e siècle**173-190
- Kouamé Kouassi Jean Bosco ESSE : **Crises armées et besoins de santé des déplacés internes en côte d'ivoire (2002-2011)**191-201

Archéologie

- Kouamé Junior YAO : **Des rejets métallurgiques entre réemploi et destruction dans le département de Touba (nord-ouest de la Côte d'Ivoire)**202-217

Sociologie - Anthropologie

- Abdoul Wahab CISSÉ : **La valorisation du patrimoine culturel de Saint-Louis : une nouvelle approche stratégique de l'offre touristique**218-229
- Daouda COULIBALY : **La résilience des Sénoufo de Korhogo en Côte D'Ivoire à travers le Poro communautaire**230-251
- Olivier P. Nguema AKWE : **La sacralisation du lutteur sportif au Gabon**252-269

Sara NDIAYE, Ameth BA : **Le prestige de l'ingénierie culturelle africaine dans un inventaire ethnographique pour une perspective souverainiste**270-288

Économie

Ahou Rachel KOUMI, N'Guessan Olivier KOUADIO, Yao Séverin DJEKET : **Redynamisation de l'économie agricole et accès au foncier : cas de la pisciculture dans le Haut- Sassandra**289-308

Yahaya Saïdou ABDOUL KADER : **L'économie africaine face aux défis de la mondialisation : réflexion sur les valeurs morales de l'économie africaine**309-321

Lettres – Sciences du langage et de la communication

François BIYELE : **La campagne de l'élection présidentielle de mars 2021 à travers les articles du journal *Les dépêches de Brazzaville***322-347

Ibrahima SANGARÉ : **La nominalisation en espagnol et en dioula véhiculaire de Côte d'Ivoire : approche comparée**348-359

Rasmata COMPAORE, W. Marie Cécile KABORE, Bibata YANOGO : **Le phénomène d'emprunt en situation de contact de langues au Burkina Faso**360-370

Rodrigue NDONG NDONG : **Les manières de dire le message socio-politique dans *Place du trop cas* de Naëlle Sandra Nanda**371-382

Philosophie

Adama MARICO, Daniel SISSOKO : **Les deux figures du théologien dans la pensée d'Averroès**383-397

Les rapports entre Sénoufo et Malinké à Tengréla (nord de la Côte d'Ivoire) : XVII^e siècle - 2009

Pori DIABATÉ

Docteur en histoire moderne
Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
diabatepori75@gmail.com

Résumé

Fondée au milieu du XVII^e siècle par un agriculteur sénoufo nommé Kibé BALLO¹, Tengréla est une ancienne cité commerciale du Nord ivoirien. Après sa fondation et son peuplement primitif par des populations sénoufo, cette localité fut un foyer de peuplement malinké dès la fin du XVII^e siècle. Ce peuplement de Tengréla par les Malinké ne se fit pas sans conséquences. Commerçants et musulmans pour la plupart, ils contribuèrent au rayonnement commercial et religieux de Tengréla. Cette localité devint un grand centre commercial régulièrement fréquenté par de grandes caravanes de marchands dans le cadre du commerce à longue distance. Mais, l'installation des Malinké à Tengréla bouleversa le mode de vie préexistant. Des influences et des emprunts réciproques s'observèrent dans les domaines économique, social, culturel et religieux. De même, au plan socio-politique, la cohabitation entre les deux communautés connut par moments des périodes de tensions se soldant souvent par des affrontements armés. Toutefois, au-delà de ces crises intercommunautaires, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont toujours réussi à préserver la cohésion sociale.

Mots-clés : Sénoufo - Malinké - crises intercommunautaires - cohésion sociale.

Abstract

Founded in the middle of the 17th century by a Senufo farmer named Kibe BALLO, Tengrela is an ancient commercial city in northern Ivory Coast. After its foundation and its initial settlement by Senufo populations, this locality was a center of Malinke settlement from the end of the 17th century. This settlement of Tengrela by the Malinke was not without consequences. Mostly traders and Muslims, they contributed to the commercial and religious influence of Tengrela. This locality became a large commercial center regularly frequented by large caravans of merchants as part of long-distance trade. But the installation of the Malinke in Tengrela disrupted the pre-existing way of life. Reciprocal influences and borrowings were observed in the economic, social, cultural and religious fields. Likewise, on a socio-political level, cohabitation between the two communities sometimes

¹ Le prénom Kibé est un prénom issu du calendrier sénoufo de la région de Tengréla qui comporte une semaine de six jours à savoir Kadi, Tchéfonon, Wali, Kibé, Fériba et Tuôri.

Ballo étant un patronyme ou *Djamou* malinké, le patronyme originel du fondateur de Tengréla est *Sédion* ou *Sadion*. Il s'agit de la panthère qui est par ailleurs le totem animalesque des Ballo. En plus d'être un agriculteur, ce personnage était aussi un chasseur occasionnel ; c'est d'ailleurs au cours d'une de ces parties de chasse qu'il découvrit le site de Tengréla.

experienced periods of tension often resulting in armed clashes. However, beyond these intercommunity crises, the Senoufo and Malinke of Tengrela have always managed to preserve social cohesion.

Key words : Senoufo – Malinke – intercommunity crises – social cohesion.

Introduction

Le Nord de l'actuelle Côte d'Ivoire, anciennement occupé par les populations sénoufo, a été une zone de peuplement privilégiée des migrations mandé. Celles-ci s'étendirent sur plusieurs siècles et concernèrent différents groupes socioprofessionnels, allant des artisans dès le XI^e siècle, aux commerçants, marabouts et conquérants mandingues à partir du XV^e siècle. De nouveaux rapports communautaires se développent entre les autochtones sénoufo et ces immigrants mandé, musulmans et commerçants pour la plupart.

Tengréla, ville frontalière et ancienne cité commerciale du Nord ivoirien, fut un de ces foyers de peuplement malinké après sa fondation au milieu du XVII^e siècle par des Sénoufo. Le peuplement du site de Tengréla par les Malinké, à partir de la fin du XVII^e siècle, entraîna des conséquences diverses. Celles-ci s'observèrent tant au niveau économique et commercial, politique que sur le plan socioculturel. Les rapports entre les deux communautés furent des rapports d'influences réciproques au niveau économique, social et culturel. La cohabitation entre les deux groupes sociaux, pacifique dans l'ensemble, connut tout de même des périodes de crises et d'affrontements armés. Le dernier exemple de ces affrontements périodiques entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla remonte à 2009.

L'objectif de cet article est donc d'analyser les rapports entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla depuis le peuplement du site jusqu'au début du XXI^e siècle. L'étude mettra l'accent sur les péripéties de la cohabitation ainsi que les facteurs qui ont contribué à la préservation de la cohésion sociale entre les deux groupes communautaires. Ainsi, cette étude nous amène à poser la problématique suivante : comment ont évolué les rapports entre les communautés sénoufo et malinké de Tengréla depuis le XVII^e siècle jusqu'en 2009 ? Quelles sont les différentes crises qui ont jalonné l'histoire des peuples qui occupent l'espace de Tengréla ? Comment, au-delà de ces crises, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont-ils réussi à préserver l'essentiel, c'est-à-dire le vivre-ensemble ?

Pour apporter des réponses à ces préoccupations, nous avons essentiellement mis à contribution la tradition orale, des sources imprimées et des références bibliographiques. Les enquêtes de terrain ont été effectuées par nous-même, essentiellement dans le cadre de nos recherches pour l'écriture de la thèse de doctorat. Elles se sont déroulées à Tengréla et dans

plusieurs autres localités de Côte d'Ivoire. La confrontation de toutes ces sources permet d'articuler l'étude autour de deux axes majeurs : le premier analyse les crises dans les rapports entre Sénoufo et Malinké de Tengréla, tandis que le deuxième met l'accent sur les ressorts qui ont permis à ces peuples de préserver la cohésion sociale.

1. Les crises dans les rapports entre Sénoufo et Malinké de Tengréla

Les relations entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont été émaillées d'incidents parfois violents. Ces crises sociopolitiques qui ont opposé les deux groupes de populations sont des crises périodiques survenues aussi bien à l'époque précoloniale que pendant la période coloniale ou même postcoloniale. À l'exception de celle de 2009, la plus récente, liée à un litige foncier, les autres sont des crises d'ordre politico-militaire.

1.1. Les crises de l'époque précoloniale

La première crise qui opposa les Sénoufo et les Malinké de Tengréla remonte à 1880. Elle est liée aux ambitions politiques de certains Malinké² de Tengréla, en l'occurrence les Traoré qui avaient pour chef de file Bafémori TRAORÉ, un grand commerçant et principal *Djatigui*³ de Tengréla, dans le dernier quart du XIX^e siècle. En effet, vers 1880, ce dernier tenta de supplanter le chef de guerre de Tengréla, Yanogo SANOGO, un Sénoufo. Il échoua après une longue guerre civile et dut s'enfuir à Sikasso chez ses alliés du Kéné Dougou (Y. Person, 1968 : 491 ; T. F. Ouattara, 2010 : 61). Malgré la médiation entreprise par Tièba TRAORÉ, roi du Kéné Dougou, Bafémori TRAORÉ ne rentra à Tengréla que quelques années plus tard, en promettant de renoncer à toute ambition politique. Mais, cette crise créa une méfiance entre les deux communautés. Malgré la prudence qu'il afficha à son retour d'exil, certains membres de l'entourage du chef Yanogo SANOGO restèrent méfiants à l'égard de Bafémori TRAORÉ. Ainsi, quand le commandement militaire de Tengréla revint au début de 1892 à Tièfologo SANOGO, celui-ci l'exila à nouveau (Y. Person, 1968 : 1617). Bafémori TRAORÉ ne revint à

² La volonté de conquête du pouvoir politique à Tengréla par les Malinké n'était pas un cas isolé. Dans plusieurs autres localités anciennement occupées par les Sénoufo, les Mandéka avaient tenté de dominer leurs hôtes. Ce fut ainsi le cas à Kouto où Bamori DEMBÉLÉ, un mandingue soutenu par les Touré de Kolia, s'était imposé comme chef de guerre dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Il en fut de même à Gbongôrô, une localité située à 21 kilomètres au Nord de Tengréla, dans l'actuelle République du Mali, où Tiempé KAMARA, un chef de guerre bambara, originaire de Ségou, avait réussi à s'imposer à la tête des Sénoufo dans le dernier quart du XIX^e siècle.

³ Le *Djatigui* désigne étymologiquement, l'autochtone, celui qui a toujours été là et qui reçoit un nouveau venu ; le *Djatigui*, dans la terminologie commerciale, c'est celui qui connaît bien la région en matière de dispositions commerciales, donc qui est susceptible de fournir des renseignements utiles sur les saisons, les récoltes, les cours des matières premières et les routes commerciales. (Cf. Nagnin OUATTARA, 1989, cité par L. Fofana, 2007 : 35).

Tengréla qu'en 1895 avec les troupes du Kéné Dougou lors de la reconquête de Tengréla par Babemba TRAORÉ, successeur de Tièba TRAORÉ.

La deuxième crise entre Sénoufo et Malinké de Tengréla à l'époque précoloniale intervint en 1887-1888 au moment de la guerre de Sikasso qui opposa Samori TOURÉ, fondateur de l'empire du Wassoulou, à Tièba TRAORÉ de Sikasso. Tout comme la première, cette crise s'explique par des raisons politico-militaires. Elle ne se manifesta pas par des affrontements armés, mais plutôt par un bras de fer qui devrait déterminer la position de Tengréla dans ce conflit. La question était alors de savoir, lequel des belligérants, Tengréla devait soutenir dans ce duel entre Samori TOURÉ et Tièba TRAORÉ. En effet, durant toute l'ère des conquérants mandingues et particulièrement dans ce dernier quart du XIX^e siècle, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla étaient très souvent divisés, chaque groupe ethnique se ralliant à l'un ou l'autre des conquérants en fonction des circonstances. Les Sénoufo étaient généralement favorables à Samori, tandis que le camp malinké dominé à l'époque par les Traoré restait fidèle aux rois du Kéné Dougou.

Ainsi, au début du siège de Sikasso, Tengréla avait d'abord apporté son soutien à Samori, l'allié des Sénoufo (P. Diabaté, 2021 : 2387). Un contingent commandé par Massa SANOGO fut envoyé pour soutenir l'armée de l'Almamy sous les murs de Sikasso (L. G. Binger, 1892 : 134). Mais suite à la mort du chef Yanogo SANOGO en septembre 1887, et sous la pression du camp malinké, Massa SANOGO, rappelé de Sikasso puis couronné nouveau chef militaire de Tengréla, se rangea du côté de Sikasso (P. Diabaté, 2022 : 304). Après la guerre de Sikasso, les dissensions internes entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla refirent surface. Ainsi, lors de la conquête et de la prise de Tengréla par les sofas de Samori en 1894, le chef Tièfologo SANOGO s'était soumis sans résistance. En dépit du ralliement de Tengréla, les samoriens s'employèrent à massacrer les Malinké, en particulier les *Noumou*, accusés de trahison.⁴ En revanche, lorsque Tengréla fut conquise à nouveau en juin 1895 par Babemba, celui-ci se livra à des exactions contre les Sénoufo pour venger les Malinké. C'est ainsi que le chef Tièfologo SANOGO fut exécuté et les populations, persécutées et déportées à l'exception des *Noumou* qui ne furent pas inquiétés (P. Diabaté, 2021 : 2388).

⁴ La nuit suivant l'arrivée des sofas de Samori à Tengréla, sept hommes de la caste des *Noumou* décidèrent de partir avec quatre charges de poudre et deux de plomb à Sikasso pour dire à Babemba que Tengréla s'était soumise mais que ses amis lui restaient fidèles. Ils furent arrêtés sur la route de Papara. C'est à la suite de cet incident que les sofas massacrèrent les *Noumou* de Tengréla accusés de trahison.

De profondes divergences ont donc opposé les Sénoufo et les Malinké de Tengréla à l'époque précoloniale. Ces mésententes qui ont abouti à des rapports conflictuels entre les deux communautés sont liées essentiellement aux ambitions politiques que nourrissaient certains Malinké avec pour chef de file Bafémori TRAORÉ. Ces dissensions se poursuivirent à l'époque coloniale.

1.2. La crise de succession à la chefferie cantonale du Kadlé en 1902

Après la défaite des conquérants mandingues notamment Babemba TRAORÉ et Samori TOURÉ dont les troupes occupèrent le Nord de l'actuelle Côte d'Ivoire jusqu'en 1898, les autorités coloniales françaises décidèrent d'organiser administrativement le territoire nouvellement conquis. Elles firent alors ériger les chefferies traditionnelles en chefferies cantonales. C'est dans ce contexte que fut créé, dès 1899, le canton Kadlé avec pour chef-lieu Tengréla (P. Diabaté, 2022 : 352). Le premier chef de ce canton fut N'Golo SANOGO, connu sous le nom de Wêchion N'Golo, dernier chef de guerre de Tengréla de l'ère précoloniale. Mais, tout porte à croire que le tout premier chef de canton du Kadlé de Tengréla ne parvint pas à se défaire de son passé de guerrier intrépide pour s'adapter aux réalités du pouvoir colonial.

En effet, fort de ses qualités de chef de guerre ayant fait ses preuves dans l'armée samorienne, N'Golo SANOGO était connu pour ses prises de position très tranchées. Il ne tarda pas à se présenter aux colons comme un chef « rebelle » refusant de se laisser dicter les ordres. De plus, il se rendait coupable de nombreuses exactions à l'égard de ses administrés. Face à cette situation, les Malinké se donnèrent pour tâches de tout faire pour non seulement l'évincer de son poste, mais aussi et surtout le faire remplacer par l'un des leurs. Toute chose qui contribua à une nouvelle montée des tensions entre le camp malinké et l'entourage du chef sénoufo. En 1902, la situation devint intenable. Un front malinké se constitua avec pour chef de file Mamadou BALLO, un notable très influent. Ce dernier entreprit plusieurs missions auprès du Commandant de Tombougou⁵ afin de dénoncer les agissements du chef de canton du Kadlé. Excédé par les nombreuses plaintes reçues au sujet de N'Golo SANOGO, le chef de poste de Tombougou procéda à sa destitution. Ce chef fut ainsi arrêté puis déporté.

Interrogé sur la question, El Hadj DAGNOGO Bakary nous renseigne en ces termes : « *N'Golo SANOGO était un chef de nature sang chaud. Il avait un tempérament tel qu'il n'acceptait pas qu'on discute ses ordres. Il se livrait à des exactions de toutes sortes.*

⁵ Il s'agit du chef de poste de Tombougou. À cette date, le poste de Tombougou était sous le commandement de Morel (27 mars 1899-1903). Il avait succédé à ce poste au Lieutenant CURAULT et au sergent BLAIRSY Georges qui avaient dirigé le poste de Tombougou entre février et mars 1899.

Voilà pourquoi il a été destitué par les colons puis déporté à Touba ». ⁶ Dans le même ordre d'idée, COULIBALY Souleymane affirme : « *Wêchion N'Golo est le premier chef du canton Kadlé. Il était très méchant. Il fut arrêté par les blancs puis convoyé à Tombougou avant d'être déporté à Touba* ». ⁷ Abordant le sujet, Broulaye DIARRASSOUBA se veut plus précis quand il affirme :

N'Golo SANOGO a perdu le pouvoir de chef de canton suite à un conflit l'ayant opposé à un notable Dioula du nom de Mamadou BALLO du quartier Ballola. C'était un notable très influent de la ville à cette époque et il était soutenu par une bonne partie de la population. Celle-ci était excédée par les exactions du chef N'Golo SANOGO. C'est Mamadou BALLO qui a interpellé le Commandant de Tombougou sur les agissements de N'Golo SANOGO qui torturait et tuait les populations. Le Commandant envoya des soldats pour chercher le chef N'Golo SANOGO. ⁸

Après cette destitution de N'Golo SANOGO par le chef de poste de Tombougou qui n'avait mené aucune enquête sur l'affaire, ce dernier laissa le soin aux meneurs de choisir le prochain chef de canton du Kadlé. Un conseil de crise fut alors constitué. Fort du soutien du Commandant de Tombougou, les membres de ce conseil écartèrent l'entourage du chef déchu des tractations pour la désignation du nouveau chef de canton. Proposé par ses pairs pour assumer les fonctions de chef de canton de Tengréla, le notable Mamadou BALLO, chef de file du mouvement de contestation ayant abouti à la destitution de N'Golo SANOGO, se désista. Certains notables proposèrent alors, que la chefferie cantonale soit attribuée à Babenhorou TRAORÉ, un descendant de Bafémori TRAORÉ, l'auteur de la tentative avortée de prise du pouvoir politique vers 1880. Mamadou BALLO s'opposa à ce choix puis proposa aux notables le nom de Babénogo COULIBALY ⁹. Ce choix fut entériné par les notables.

Ainsi donc, après avoir échoué à conquérir par la force le pouvoir politique, les Malinké avaient finalement réussi, par la diplomatie, à présenter aux Français le nommé Babénogo COULIBALY comme le chef qui faisait l'unanimité à Tengréla. Ceux-ci l'avaient, de ce fait, institué dans ce rôle sans chercher à démêler le conflit qui opposait les deux camps, c'est-à-dire les Sénoufo et les Malinké (T. F. Ouattara, 2010 : 106).

⁶ El Hadj B. DAGNOGO a été interrogé à son domicile de Tengréla le 30 avril 2017.

⁷ S. COULIBALY a livré son savoir historique à son domicile de Tengréla le 28 décembre 2016.

⁸ Propos de B. DIARRASSOUBA, Tengréla le 08 août 2019.

⁹ Fils de Domba COULIBALY, Babénogo COULIBALY dirigea le canton Kadlé de Tengréla de 1902 à 1917. Entretien avec B. DIARRASSOUBA à Tengréla le 08 août 2019.

1.3. Les crises de la période postcoloniale

Depuis l'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 jusqu'au début du XXI^e siècle, les relations conflictuelles entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont été marquées par deux crises majeures. La première est une crise postélectorale datant de 1980 tandis que la seconde est liée à un litige foncier survenu en 2009.

En Côte d'Ivoire, l'année 1980 correspond à la libéralisation des candidatures aux élections législatives. Pour la première fois, les Ivoiriens étaient appelés à élire des parlementaires sur la base de listes comprenant plusieurs candidatures.¹⁰ Ces premières échéances électorales ouvertes pour choisir les députés de l'assemblée nationale ivoirienne eurent lieu le 9 novembre 1980. Dans la circonscription de Tengréla, cinq candidats étaient en lice pour la députation. Il s'agit de SANOGO Pornon, BAMBA Siaka Kanté, KONÉ Issa, Koné Abou et TRAORÉ Boubakar.¹¹ SANOGO Pornon et BAMBA Siaka Kanté faisaient office de favoris. À l'issue du premier tour, aucun des candidats n'ayant recueilli la majorité absolue, un second tour fut organisé pour départager BAMBA Siaka Kanté et SANOGO Pornon. Au terme de ce second tour, SANOGO Pornon fut élu député de la circonscription de Tengréla. Mais son adversaire rejeta les résultats, dénonçant des irrégularités. Il formula puis déposa une requête auprès des autorités compétentes en vue de l'annulation du scrutin, ouvrant la voie à une crise postélectorale locale. Cette situation déboucha sur des incidents violents entre les partisans des deux camps. La crise se transforma en conflit interethnique opposant les Sénoufo favorables à SANOGO Pornon aux Malinké, dont la majorité soutenait BAMBA Siaka Kanté.

Au-delà de la ville de Tengréla, la crise s'étendit à l'ensemble du département et toucha presque tous les villages dont la population comportait une frange importante d'éléments Malinké. Ce fut ainsi le cas du village de Lomara situé à 18 kilomètres au Sud-Est de Tengréla. On parla alors de Pornon-môgô et de Siaka-môgô.¹² La gravité de la situation nécessita l'intervention d'un détachement militaire de Korhogo pour rétablir l'ordre et la sécurité. L'intervention des forces de l'ordre se solda par de nombreuses arrestations, notamment au sein

¹⁰ La période 1960-1990 correspond à l'ère du parti unique en Côte d'Ivoire avec pour seul parti sur la scène politique, le PDCI-RDA dirigé par Félix HOUPHOUËT-BOIGNY. Ainsi, de 1960 à 1980, les députés ivoiriens étaient choisis sur la base d'une liste nationale unique de candidats soumise par le PDCI-RDA aux électeurs, à chaque consultation quinquennale.

¹¹ Entretiens avec P. SANOGO, Abidjan le 1^{er} novembre 2017 et B. OUATTARA, Tengréla le 25 août 2023.

¹² P. SANOGO, entretien du 1^{er} novembre 2017 à Adjamé-Cité Fermont. Môgô est une expression malinké signifiant Homme. Pornon-môgô ou Siaka-môgô désigne donc les Hommes de Pornon ou de Siaka. Par conséquent, ces expressions étaient utilisées pour désigner les partisans de chacun de ces leaders.

des Malinké. Finalement, la requête formulée par BAMBA Siaka Kanté fut rejetée. Après la confirmation de sa victoire, SANOGO Pornon assumait la fonction de député de Tengréla jusqu'aux élections législatives du 10 novembre 1985, remportées cette fois par BAMBA Siaka Kanté qui prenait ainsi sa revanche sur son rival politique.

Après la crise postélectorale locale de 1980, une nouvelle crise survint près de trente ans plus tard entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla. Contrairement à toutes les crises précédentes, liées à des raisons politiques et militaires, celle-ci tire ses origines d'un litige foncier. En effet, en novembre 2009, un litige foncier, opposant un noyau malinké aux Sénoufo de Gbogola,¹³ a dégénéré en affrontements armés entre les deux groupes de communautés, faisant de nombreux blessés dans les deux camps. Saisie de l'affaire et devant la gravité de la situation, la préfecture de Tengréla avait mis en place un comité de réconciliation qui initia aussitôt une série de rencontres avec les deux parties en conflit, en vue d'un règlement pacifique du litige. Les actions de ce comité, mais surtout l'activation des mécanismes traditionnels de gestion des conflits, contribuèrent à l'apaisement des tensions et au retour au calme.

Au total, entre 1880 et 2009, cinq crises majeures ont jalonné les relations entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla. Et pourtant, ces différentes crises successives n'ont aucunement entaché la volonté de vivre ensemble chez les peuples de Tengréla. Ainsi, malgré plusieurs crises intervenues dans leurs rapports, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont toujours préservé l'essentiel et n'ont jamais remis en cause leur volonté de cohabitation pacifique. Quels sont alors les facteurs qui ont contribué à cette préservation de la cohésion sociale ?

2. Les facteurs de préservation de la cohésion sociale entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla

En dépit des rapports souvent tendus et qui ont maintes fois conduit à des situations de crises, voire d'affrontements, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont toujours réussi à préserver la cohésion sociale. Plusieurs facteurs y ont contribué, à savoir une longue période de cohabitation pacifique, à l'origine, le rôle de l'islam et les mariages interethniques ainsi que les

¹³ L'origine de ce nom remonte à l'époque de l'installation à Tengréla, d'un grand groupe d'immigrants conduits par des guerriers Sanogo en provenance de Kong. À leur arrivée à Tengréla vers le milieu du XVIII^e siècle, ces populations furent installées avec leurs chevaux et leurs ânes dans un jardin appelé localement *Gbogo* ; d'où le nom *Gbogomé* (Sénoufo) ou *Gbogola* (Malinké).

échanges culturels réciproques entre les deux communautés et une application efficace des modes traditionnels de règlement des conflits.

2.1. Une longue période de cohabitation pacifique à l'origine

Dès la fin du XVII^e siècle, Tengréla vit déferler des vagues de migrations de plusieurs grandes familles malinké. Ce processus migratoire s'est poursuivi durant tout le XVIII^e siècle. L'installation de ces immigrants s'est faite pacifiquement et l'occupation du sol a fait l'objet d'un choix concerté (P. Diabaté, 2022 : 186). En témoigne les propos du notable DAGNOGO Dotianga :

Chaque fois qu'un nouveau groupe arrivait, il était aussitôt confié à une famille d'accueil. Par la suite, le chef de village et son conseil, après avoir délibéré sur la question donnaient l'autorisation au tuteur des nouveaux venus de les installer sur un espace non encore occupé.¹⁴

Les propos de COULIBALY Souleymane recourent cette version : « *C'est la famille Coulibaly qui a installé les Kouma. C'est aussi la famille Coulibaly qui a installé les Cissé dans le quartier Draméla* ». ¹⁵

Cette installation sans heurts des Malinké à Tengréla a donc favorisé une cohabitation pacifique entre ces derniers et leurs hôtes Sénoufo, autochtones du site. En tout cas, avant le dernier quart du XIX^e siècle, les sources collectées ne signalent aucun incident de nature à troubler la cohésion sociale entre les communautés sénoufo et malinké de Tengréla. L'explorateur français René Caillié (1830 : 99), de passage à Tengréla en 1828, écrivait :

« Tangrera (sic) est habitée par des Bambaras et des Mandingues, qui vivent en très bonne intelligence. Les Bambaras sont les plus nombreux (...) et quoiqu'ils puissent nuire aux Mandingues, puisqu'ils sont biens nombreux qu'eux, ils les laissent en paix ».

Ainsi, jusqu'au XIX^e siècle, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla vivaient en paix. Aucune des communautés n'avait manifesté sa volonté de domination à l'égard de l'autre. Chaque groupe social s'adonnait à son activité de prédilection : l'agriculture pour les Sénoufo, le commerce et l'enseignement de l'islam pour les Malinké. Cette longue période de cohabitation pacifique depuis les origines a favorisé une implantation progressive de l'islam et le

¹⁴ Témoignage de D. DAGNOGO, le 02 septembre 2003 à Tengréla.

¹⁵ Propos recueillis à Tengréla le 28 décembre 2016. COULIBALY Souleymane est descendant de la famille Coulibaly qui détient le pouvoir de la chefferie cantonale à Tengréla depuis 1902. Notre informateur a été chef de canton du Kadlé de 2010 à 2021. Il assumait donc les fonctions de chef du canton Kadlé de Tengréla au moment où nous l'avons interrogé en 2016.

développement des mariages interethniques qui s'avèrent des facteurs de rapprochement et de cohésion sociale entre les peuples de Tengréla.

2.2. Le Rôle de l'islam et des mariages interethniques dans la préservation de la cohésion sociale a Tengréla.

À partir du milieu du XVIII^e siècle, la religion musulmane s'implante de façon stable et cohérente dans toute la partie Nord de l'actuelle Côte d'Ivoire, avec la création de nouveaux relais commerciaux de première importance (L. Kamaté, 2016 : 132). C'est dans ce contexte que s'inscrit l'islamisation à grande échelle de la zone Nord-Ouest du territoire ivoirien avec la prolifération de foyers religieux actifs dont Tiémé, Samatiguila, Odienné mais aussi Tengréla (D. Ouattara, 2013 : 65 ; P. Diabaté, 2022 : 252). L'implantation de l'islam à Tengréla s'est faite de manière pacifique. En effet, après leur installation à Tengréla, les Malinké musulmans mettent en place des méthodes en vue de convertir les populations animistes.¹⁶ Cette tentative de conversion se fit de façon pacifique : mariages avec des femmes d'origine animiste, conversion des populations mandé animistes dont les *Noumou*, action persévérante auprès des notables des familles hostiles à l'islam, mais aussi et surtout la création de mosquées et d'écoles coraniques.

Dans ce processus de pénétration de l'islam à Tengréla, les Malinké ont fait preuve d'une patience remarquable, puisque leur action s'étend sur plusieurs siècles. Jusqu'en 1919, en effet, l'équipe scientifique de Français conduite par l'ethnologue Paul MARTY n'avait recensé qu'à peine trois maîtres coraniques à Tengréla. Il s'agit de Karamoko KONATÉ, né vers 1872, qui a fait ses études à Kayes chez Lancina KONÉ, Anzoumana KOUMA, né vers 1880, élève de Mori TOURÉ de San et Souleymane DRAMÉ, le plus réputé des trois, né vers 1863. Ils dirigeaient des petites écoles dont les effectifs étaient compris entre huit et douze élèves par établissement (P. Marty, 1922 : 123). De même, jusqu'en 1968, l'on dénombrait à peine 25% de musulmans à Tengréla contre 73% d'animistes.¹⁷ Mais en ce début de XXI^e siècle, la religion mahométane a finalement réussi à pénétrer le milieu sénoufo si bien que la très grande majorité de la population de Tengréla est aujourd'hui islamisée. Cette pénétration lente,

¹⁶ Les Malinké de Tengréla s'y sont installés avec une double ambition : commerciale et religieuse. Ils n'ont donc pas tardé à s'afficher en tant que fidèles de l'islam et ont de toute évidence cherché à conquérir de nouveaux adeptes à cette religion. À cette époque, les pionniers de l'islam à Tengréla étaient les Dramé, les Haidara, les Cissé et les Kouma.

¹⁷ République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Information, 1968, Aspects des départements et des sous-préfectures p. 130.

persévérante et progressive de l'islam a contribué à garantir des rapports de bon voisinage et à maintenir la cohésion sociale entre les populations de Tengréla.

Par ailleurs, les mariages interethniques, utilisés comme moyen de conversion des populations animistes à l'islam, ont également contribué à la préservation de la cohésion sociale entre les populations de Tengréla. Ce procédé permettait aux musulmans de se marier à des femmes non musulmanes qu'ils convertiraient plus tard, les enfants nés de cette union devenant automatiquement des musulmans. À l'inverse, la stratégie consistait à faire en sorte qu'un homme animiste puisse épouser une femme musulmane à condition de se convertir à l'islam. Ces mariages interethniques, puisqu'il s'agit d'unions scellées entre Malinké et Sénoufo, ont contribué à rapprocher ces populations et à raffermir davantage leurs relations de fraternité. Interrogé sur le sujet, El Hadj DAGNOGO Bakary relève l'importance de ces mariages intercommunautaires en tant que moyen de transcender les divergences, en vue d'une acceptation mutuelle. Ainsi qu'il le dit :

« En Afrique, lorsqu'on épouse la fille d'une famille, c'est comme si on devient membre de cette famille. Lorsqu'on épouse la fille d'une communauté, c'est comme si on accepte cette communauté. Donc le fait de nouer des alliances matrimoniales entre eux signifie que les Sénoufo et les Malinké de Tengréla ont pris l'engagement de s'accepter mutuellement ». ¹⁸

Ce rapprochement à travers l'institution du mariage facilite les médiations et la réconciliation entre ces communautés en cas de crises. Outre les mariages interethniques, les échanges interculturels et l'utilisation efficace des modes traditionnels de gestion des conflits contribuent également à la préservation de la cohésion sociale à Tengréla.

2.3. L'interpénétration culturelle et les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, facteurs de cohésion sociale à Tengréla

De par sa situation géographique, Tengréla est une ville frontalière et un espace à la croisée des populations Sénoufo et Malinké. De ce point de vue, cet espace est un site de rencontres et un lieu de collusion des cultures Sénoufo et Malinké. Les Sénoufo constituent le substratum ethnique homogène, sur lequel se sont greffées les populations malinké, de sorte à favoriser un brassage culturel (S. Koné, 2018 : 56). Cette influence culturelle réciproque s'observe dans divers domaines. Ainsi au niveau religieux, sous l'action des lettrés musulmans auprès des chefs de famille Sénoufo et grâce aux mariages interethniques, des Sénoufo se convertissent progressivement à l'islam. Ils adoptent également les prénoms arabes ou

¹⁸ El Hadj B. DAGNOGO, entretien du 07 août 2019 à Tengréla.

musulmans et les *Djamou* ou patronymes mandé. L'islam a aussi contribué à modifier progressivement les habitudes alimentaires et vestimentaires des Sénoufo convertis : proscription de l'alcool et de la viande de porc, port du boubou et du bonnet etc. Quant aux Malinké, ils subissent l'influence sénoufo au niveau de l'institution sociale du mariage, en procédant à l'exécution de travaux champêtres au bénéfice des parents de la fiancée en guise de paiement de la dot. De même, les Malinké prennent part à la célébration des rites funéraires auprès des Sénoufo, rites marqués par l'exécution de danses profanes ou de réjouissance. Cette présence malinké dans l'espace culturel sénoufo s'explique par les alliances matrimoniales nouées entre les deux groupes ethniques mais aussi par l'établissement de relations amicales entre des membres des deux communautés.

Du point de vue commercial, sous l'influence des *Djagotigui* et grands commerçants malinké, des Sénoufo se convertissent à l'activité commerciale. Tous ces changements culturels intracommunautaires, ou cette interpénétration culturelle, permettent aux peuples de Tengréla de transcender, de relativiser, voire minimiser l'effet des particularités ethniques et religieuses pour constituer une sorte de population mixte. Les influences culturelles réciproques et les mutations sociales intervenues chez les Sénoufo et les Malinké de Tengréla sont donc des facteurs de rapprochement et de cohésion sociale de ces peuples.

Par ailleurs, au niveau traditionnel, deux méthodes principales de règlement des conflits sont généralement utilisées à Tengréla. Ces deux moyens mis à contribution pour aplanir les divergences entre communautés sont, d'une part, l'intervention des chefs de communautés et, d'autre part, les alliances à plaisanterie. À Tengréla, il y a deux grands niveaux de structuration sociopolitique et religieuse liés aux deux communautés qui y habitent. En effet, chez les Sénoufo, outre le chef de village, chef de terre et chef suprême du bois sacré, il y a sa notabilité. Ces notables sont des chefs de famille dont le rôle est de conseiller et d'assister le chef de village dans ses fonctions. Tandis que chez les Malinké, musulmans, outre l'imam principal, guide spirituel de la communauté, chaque quartier est dirigé par un imam, un chef de quartier et un *Gbatigui*.¹⁹ En cas de survenance de crise, ce double collège de chefs des deux communautés est mis à contribution. Ils sont les intermédiaires et les médiateurs désignés pour ramener la paix entre les deux communautés.

¹⁹ Le *Gbatigui* est le représentant de plusieurs familles apparentées ou *Gba* qui habitent en principe le même quartier.

En ce qui concerne les alliances à plaisanterie, elles se manifestent non pas entre les deux ethnies (Sénoufo et Malinké), mais plutôt entre les porteurs des *Djamou* ou patriclans. Il s'agit des patronymes mandé qui ont été aussi adoptés par les Sénoufo. Il en est ainsi des alliances à plaisanterie entre Traoré et Koné, entre Konaté et Ballo, entre Diabaté et Ouattara, entre Ouattara et Coulibaly ou encore entre Coulibaly et Konaté etc. Ainsi, on choisit le médiateur d'une crise en fonction du patronyme du belligérant à raisonner, car on estime que la médiation a plus de chance d'aboutir en raison de l'alliance à plaisanterie qui existe entre le médiateur désigné et son interlocuteur.

Outre ces deux procédés, un autre mécanisme traditionnel de résolution des conflits à Tengréla est l'utilisation des gens de castes appelés localement *Féginh*. Il s'agit essentiellement des *Noumou* et des *Djéli* ou caste des griots. En cas de différends ou de crises, ces gens de castes sont des ambassadeurs, c'est-à-dire des courtisans chargés de jouer le rôle de médiateurs entre les belligérants. Ils sont craints et respectés dans la société. Les forgerons forment une sorte de caste qui est très redoutée (L. G. Binger, 1892 : 250). Chez les populations de Tengréla, il est généralement admis que nul ne récuse la médiation d'un *Féginh* quels qu'en soient les motifs (P. Diabaté, 2022 : 207).

En somme, l'installation sans heurts des Malinké à Tengréla et la longue période de cohabitation pacifique avec les autochtones Sénoufo, les efforts d'acceptation mutuels, le brassage culturel, les mécanismes indigènes de sortie de crises ont été des atouts majeurs dans la préservation de la cohésion sociale en dépit des crises survenues.

Conclusion

Fondée au milieu du XVII^e siècle par des Sénoufo, Tengréla a connu un peuplement malinké dont les premiers s'installèrent dès la fin du siècle. Depuis cette époque, ces deux communautés de cultures différentes occupent l'espace de Tengréla. Mais, l'histoire des rapports entre Sénoufo et Malinké de Tengréla révèle que la cohabitation entre ces deux communautés n'a pas toujours été aisée. À maintes reprises, la cohésion sociale a été mise en mal, débouchant souvent sur des rapports conflictuels. Au total, cinq crises majeures ont opposé les Sénoufo et les Malinké de Tengréla depuis la période précoloniale jusqu'au début du XXI^e siècle. On peut ainsi distinguer deux crises datant de la période précoloniale, une à l'époque coloniale et deux autres après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance.

En dépit de toutes les crises périodiques qui les ont opposés, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla témoignent, toutefois, d'une volonté manifeste de préservation de la cohésion

sociale depuis plusieurs siècles. Plusieurs facteurs ont contribué à maintenir un climat social apaisé à Tengréla malgré les divergences entre les deux principales communautés qui y vivent. Au nombre de ces facteurs, il y a d’abord une longue période de cohabitation pacifique allant du peuplement du site, à partir du XVII^e siècle jusqu’au dernier quart du XIX^e siècle. Avant 1880, les Sénoufo et les Malinké de Tengréla n’avaient pas connu de crises dans leurs rapports. Cette longue période de cohabitation pacifique a été à l’origine du développement des mariages interethniques et a également favorisé une implantation progressive de l’islam.

Par ailleurs, les échanges interculturels et les mutations sociales, intervenus chez ces peuples suite aux influences réciproques subies, sont des facteurs d’acceptation mutuelle et donc de cohésion sociale. Il est également important de retenir que les modes traditionnels de gestion des conflits ont été efficaces dans la résolution des crises entre les communautés sénoufo et malinké de Tengréla. Grâce aux efforts de rapprochement consentis de part et d’autre, les différentes crises intercommunautaires ont toujours été résolues par la médiation. En somme, la courbe des rapports de cohabitation entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla n’a pas été rectiligne. Au contraire, elle a évolué en dents de scie, alternant des périodes de cohabitation pacifique et des moments de crises en dépit desquels la cohésion sociale a toujours été préservée par les deux communautés.

Références bibliographiques

1- Sources orales

Nom et Prénom	Fonction et âge	Date et lieu de l’entretien	Thèmes abordés
COULIBALY Souleymane	Chef du canton Kadlé, 80 ans	28/ 12/ 2016 à son domicile de Tengréla	<ul style="list-style-type: none"> - La fondation et le peuplement de Tengréla. - L’histoire de la chefferie cantonale du Kadlé - La vie politique à Tengréla, de l’époque coloniale à nos jours - Les crises entre les Sénoufo et les Malinké de Tengréla et les stratégies utilisées pour leur résolution.

El Hadj DAGNOGO Bakary	Secrétaire de Direction à la retraite, 79 ans	30/ 04/ 2017 et 07/ 08/ 2019 à son domicile à Tengréla	- L'histoire de la fondation de Tengréla - L'enseignement coranique à Tengréla - Le mariage à Tengréla - L'irruption française et la colonisation à Tengréla
DAGNOGO Dotianga	Cultivateur / Notable à Tengréla, 78 ans	29/ 09/ 2003 à son domicile de Tengréla	- La fondation et le peuplement de Tengréla - Les guerres des conquérants mandingues à Tengréla - La période coloniale
DIARRASSOUBA Broulaye	Technicien de surface à la mairie de Tengréla, 55 ans	08/ 08/ 2019 à la mairie de Tengréla	- L'histoire de la fondation de Tengréla - Les migrations malinké - L'histoire de la chefferie cantonale du Kadlé - Les guerres des conquérants mandingues à Tengréla
OUATTARA Bêh	Cultivateur/ Notable à Tengréla, 65 ans	25/ 08/ 2023 à son domicile de Tengréla	- Les crises entre Sénoufo et Malinké de Tengréla - L'organisation socio-culturelle des peuples de Tengréla - La question du foncier rural à Tengréla
SANOGO Pornon	Ex-Conseiller Technique au Ministère de la Fonction Publique	01/ 11/ 2017 à son domicile d'Abidjan (Adjamé-Cité Fermont)	- Tengréla et les guerres des souverains du KénéDougou - L'histoire de la chefferie cantonale du Kadlé (Tengréla) et du Gbandié (Débété) - La vie politique à Tengréla de 1960 à nos jours

2- Bibliographie

BINGER Louis Gustave, 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, tome 1, Paris, Hachette.

CAILLIÉ René, 1830, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné*, Paris, Imprimerie Royale.

DIABATÉ Pori, 2021, « Tengréla et les guerres des conquérants mandingues dans le Nord ivoirien : 1884-1898 », *Journal Africain de Communication Scientifique*, N°95, pp 2381-2393.

DIABATÉ Pori, 2022, Côte d'Ivoire : Tengréla, des origines à 1954, Thèse de Doctorat unique, non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.

FOFANA Lemassou, 2007, *Côte d'Ivoire : Islam et société. Contribution des musulmans à l'édification de la nation ivoirienne (XIe-XXe siècles)*, Abidjan, CERAP.

KAMATÉ Ladji, 2016, Côte d'Ivoire : Histoire de Mankono, de 1752 à 1985, Thèse de Doctorat unique, non publiée, Université Félix Houphouët-Boigny.

KONÉ Salifou, 2018, L'islamisation de Tengréla de 1665 à 1896, Mémoire de Master Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny.

MARTY Paul, 1922, *Études sur l'islam en Côte d'Ivoire*, Paris, Ernest Leroux.

OUATTARA Dabila, 2013, *Histoire de l'islam en Côte d'Ivoire : Pénétration et évolution*, Abidjan, Ed. Balafons.

OUATTARA Tiona Ferdinand, 2010, *Sur les rives du haut Bagoé en Côte d'Ivoire, Histoire de Boundiali : de la fondation à 1961*, Abidjan, EDUCI.

PERSON Yves, 1968-1975, *Samori, une révolution Dyula*, Dakar, IFAN, 3 tomes.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Ministère de l'Information, 1968, *Aspects des départements et des sous-préfectures*, Abidjan, S.I.I.